

Afférents au CM : 15

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 13 Convocation du 7 juillet 2023

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DEON Marianne ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa ; M. MAUDUIT Cédric ; Mme PETIT Séverine ; M. PHILIPPONNAT Charles.

Absent représenté : M. CREPIN Jean-Paul (1<sup>er</sup> Adjoint) représenté par M. BEGUIN Jean-Marc.

Absent non représenté : M. GUILLEPAIN James.

Secrétaire de séance : Mme JOSSEAUX Sophie.

DELIBERATION 2023-35 : TROTTINETTE ELECTRIQUE POUR LES EMPLOYES COMMUNAUX

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande du personnel technique de disposer d'une trottinette électrique, notamment pour effectuer des déplacements entre chaque bâtiment pour le nettoyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE l'achat d'une trottinette électrique pour le personnel communal.

Adopté à la majorité des votants (9 voix POUR - 1 voix CONTRE : Mme NEUBARTH Kirsten - 4 ABSTENTIONS : Mme DEON Marianne, Mme DIDON Mylène, M. LEPICIER David, Mme PETIT Séverine).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN